Alerte COVID-19

À partir du lundi 20 décembre 2021

Nouvelles consignes pour les lieux de culte

- 1- La présentation du passeport vaccinal est obligatoire pour entrer dans le lieu de culte.
- 2- Pour les personnes âgées entre 15 et 74 ans : présentation obligatoire d'une pièce d'identité.
- Le nombre maximal de personnes admises limité à la moitié (50%) de la capacité du lieu de culte, jusqu'à un maximum de 250 personnes.
- 3- Le **port du masque** ou du couvre-visage obligatoire **en tout temps**.
- 4- Pour les funérailles et les mariages :
 - sans passeport vaccinal : 25 personnes maximum.
 - avec passeport vaccinal : 250 personnes maximum.

Merci pour votre collaboration!